

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 232

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

PROGRAMMATION 2^{ème} semestre 2021 – CHAPEAU ROUGE – 37 rue Trivalle

Consciente des difficultés que peuvent rencontrer les talents émergents et désireuse d'encourager la création, la Ville s'est engagée, depuis 2006, à ouvrir les portes du Chapeau Rouge aux groupes semi-professionnels mais également aux amateurs ayant un véritable projet artistique à proposer. La Ville souhaite les soutenir en leur apportant une aide logistique professionnelle et se faire leur porte-voix promotionnel en leur faisant profiter d'une visibilité sur les différents réseaux de communication de la Ville afin de les présenter à un large public.

Pour l'année 2021, la salle du Chapeau Rouge sera mise à disposition des artistes suivants selon les conditions définies ci-après :

- Festival de ciné concert CINE QUA NON : le jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 octobre (concerts gratuits)
- Saméli : le jeudi 14 octobre (concert gratuit)
- Mojo : le jeudi 21 octobre (concert gratuit)
- Festival FUTURING : le vendredi 12 et samedi 13 novembre (concerts gratuits)
- Nougaro : le jeudi 18 novembre (concert gratuit)
- Philippe Munck : le jeudi 25 novembre (concert gratuit)
- Rockidz : le jeudi 2 décembre (concert gratuit)

Les modalités de soutien apportées par la Ville seront définies dans le cadre de contrats signés avec les artistes.

Carcassonne, le 23 SEP. 2021

Le Maire
Gerard LARRAZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210923-decision21232-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2021

Affichage : 23/09/2021

